

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	48	6	1
délibéré : Adopté à l'unanimité			

## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du jeudi 16 décembre 2021

Le jeudi 16 décembre 2021 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du jeudi 9 décembre 2021 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2021-426
objet : Modification numéro 3 du PLU-H de la Métropole du Grand Lyon - demandes de la Commune relatives aux réservations foncières pour équipements publics
rapporteur : Madame Agnès THOUVENOT
pièce(s)-jointe(s) : PLAN, PLAN

**Président :** Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Présent-e-s :**

Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Laura GANDOLFI, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Monsieur Maxime JOURDAN, Monsieur Floyd NOVAK, Madame Pauline SCHLOSSER, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sylvie DONATI, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Morgane GUILLAS, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Madame Katia BUISSON, Monsieur Stéphane FRIOUX, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Sébastien CHATAING, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Monsieur Jacques GERNET, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Ikhlef CHIKH, Madame Sonia TRON, Monsieur Jacques VINCE, Madame Sabrina BENHAIM, Madame Muriel BETEND, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Emilie PROST, Madame Béatrice VESSILLER.

**Procurations :**

Monsieur Mariano BERON-PEREZ donne pouvoir à Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Marwa ABDELLI donne pouvoir à Monsieur Jonathan BOCQUET, Madame Agathe FORT donne pouvoir à Monsieur Julien RAVELLO, Monsieur Prosper KABALO donne pouvoir à Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Yann CROMBECQUE donne pouvoir à Madame Laura GANDOLFI, Madame Anaïs D'HOSTINGUE donne pouvoir à Madame Emilie PROST.

**Absent-e-s :**

Monsieur Frédéric VERMEULIN.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Morgane GUILLAS.

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon a été approuvé en mai 2019.

Afin de renforcer les dimensions environnementales et sociales du PLU-H, la Métropole de Lyon a approuvé par délibération du 15 mars 2021, l'engagement de la procédure de modification n°3 du PLU-h, visant tout particulièrement les objectifs suivants :

- en matière d'urbanisme : le développement urbain autour des gares, le complément des protections sur le patrimoine bâti et paysager,
- en matière d'habitat : l'actualisation du volet habitat du PLU-H, le renforcement en matière de secteurs de mixité sociale (SMS) dont logements sous bail réel et solidaire et déploiement des secteurs de taille minimale des logements,
- en matière de mobilité : le renforcement des normes pour le stationnement des vélos et l'adaptation de celles des véhicules particuliers dans les bâtiments d'habitation,
- en matière d'économie : la suppression de certaines zones à urbaniser d'activité en extension, le renforcement de l'activité en ville,
- en matière de végétal : le renforcement de la trame verte, le complément des protections du végétal,
- en matière d'énergie : l'amélioration de la prise en compte du bio-climatisme.

Il est demandé aux communes ayant souhaité l'inscription ou la modification d'emplacements réservés ou de localisations préférentielles pour équipement à leur bénéfice, de délibérer afin de confirmer leur demande. La confirmation des demandes de réservations en matière d'équipements publics doit parvenir à la Métropole en amont de l'ouverture de l'enquête publique, dont le démarrage est prévu courant février, soit au 31 janvier 2022 au plus tard.

Dans le cadre de cette procédure, les demandes de la ville de Villeurbanne en matière d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipement sont les suivantes :

- inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CD 138, CD 139, et CD 140, pour extension du groupe scolaire, côté Ouest de la rue Séverine,
- inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts, sur la parcelle cadastrée BL 231, au bénéfice de la commune, pour la réalisation d'un jardin public ou de jardins familiaux, au droit du 79 rue des Charmettes,
- modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts n°102, inscrit au bénéfice de la commune pour réalisation d'un parc, situé entre la rue Primat au Nord et la ligne de transport T3 Rhône Express, afin de prendre en compte l'actualisation du projet urbain de la ZAC,
- inscription de trois emplacements réservés (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, pour création de terrains de sports, sur les parcelles encore non maîtrisées du village de la Feyssine, cadastrées :
  - AL 6, AL 7 et AL 9, situées à l'angle des rues du Capitaine Ferber et Rouget de l'Isle,
  - AL 50, située rue Rouget de l'Isle,
  - AL 17, située à l'angle de la rue de la Cloche et de l'avenue Monin. Afin de prendre en compte les besoins des habitants du Nord de la commune en matière d'équipements sportifs,
- suppression des emplacements réservés (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n°12 et n°14, et aux espaces verts n°79, inscrits au bénéfice de la commune, suite à la réalisation de ces équipements dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves,
- inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CK 78 et 79, du 8 au 10 rue des Fleurs, pour un groupe scolaire, afin de répondre aux besoins des futurs habitants de la ZAC Grandclément
- inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, pour extension du groupe scolaire Descartes, sur les parcelles cadastrées BE 164 et 165, situées 16 rue Alexis Perroncel,
- inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CN 154, CN 155 et CN 156, situées du 55 au 61 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour la réalisation d'un groupe scolaire,

- inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BD 38, allant du cours Émile Zola à l'esplanade Agnès Varda, afin d'élargir le passage Rey au droit de son accès sur le cours Emile Zola.
- inscription d'un emplacement réservé aux équipements publics au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BX 40, 42 et 44 localisées rue Marcel Cerdan, pour la création d'espace vert et l'extension du stade Georges Lyvet, a fin de prendre en compte l'abandon du projet de salle Aréna sur le stade Georges Lyvet,
- inscriptions d'une localisation préférentielle pour équipements au bénéfice de la commune, à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein, pour la réalisation d'un groupe scolaire d'une part, et d'un emplacement réservé aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AI 113, au 18 rue du Canada, pour la réalisation d'équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la liste des créations, modifications ou suppressions d'emplacements réservés et localisations préférentielles pour équipements publics au bénéfice de Villeurbanne, à inscrire dans le PLU-H à l'occasion de cette modification.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 20 décembre  
2021 et de la réception en Préfecture le 20 décembre 2021  
identifiant de l'acte : 069-216902668-20211216-lmc126142-DE-1-1*

Cédric Van Styvendael  
Maire de Villeurbanne